

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JUNE 12, 1990

(1)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-55, An Act to amend the Customs Act met at 3:38 o'clock p.m. this day, in Room 208 West Block, for the purpose of organization.

Members of the Committee present: Bill Attewell, David Berger, Murray Dorin, Girve Fretz and Francis LeBlanc.

Neil Young announced his appointment as Chairman of the Committee pursuant to Standing Order 113(2).

The Order of Reference dated Wednesday, May 30, 1990 being read as follows:

ORDERED,—That Bill C-55, An Act to amend the Customs Act be now read a second time and referred to a Legislative Committee.

On motion of Murray Dorin, it was agreed,—That the Committee print 750 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence* as established by the Board of Internal Economy.

By unanimous consent the Committee commenced clause by clause study of Bill C-55.

Clauses 1, 2, 3, and 4 severally carried.

The Title carried.

The Bill carried.

Ordered,—That the Chairman report Bill C-55, without amendments, to the House.

At 3:45 o'clock p.m., the Committee adjourned.

William J. Farrell

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 12 JUIN 1990

(1)

[Traduction]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les douanes, tient aujourd'hui sa séance d'organisation à 15 h 38, dans la salle 208 de l'édifice de l'Ouest.

Membres du Comité présents: Bill Attewell, David Berger, Murray Dorin, Girve Fretz et Francis LeBlanc.

Neil Young annonce qu'il a été nommé président du Comité en conformité du paragraphe 113(2) du Règlement.

Lecture est donnée de l'ordre de renvoi en date du 30 mai 1990, ainsi libellé:

IL EST ORDONNÉ,—Que le projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les douanes, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Sur motion de Murray Dorin, il est convenu,—Que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages*, suivant les directives du Bureau de régie interne.

Par consentement unanime, le Comité entreprend l'étude détaillée du projet de loi.

Les articles 1, 2, 3 et 4 sont adoptés séparément.

Le titre est adopté.

Le projet de loi est adopté.

Il est ordonné,—Que le président fasse rapport à la Chambre du projet de loi C-55, sans amendement.

La séance est levée à 15 h 45.

Le greffier du Comité

William J. Farrell